



SERVICE INTERENTREPRISE DE SANTÉ AU TRAVAIL

SIST CARCASSONNE
27B, boulevard Marcou
11000 CARCASSONNE

Tél : 04 68 11 93 33
Fax : 04 68 47 19 59
contact@sist-carcassonne.com

CONSIGNES DE SÉCURITÉ INCENDIE

EN CAS D'INCENDIE

POMPIERS : 18

Toute personne témoin d'un départ de feu doit :

- 1) Appeler les pompiers en composant le 18
- 2) Alerter la personne chargée d'appeler les pompiers
- 3) Donner l'alerte
- 4) Mettre les moyens en œuvre sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés

• Type de matériel d'extinction :



.....

.....

.....

.....

.....

.....

• Mesures spécifiques pour les personnes handicapées :



.....

.....

.....

.....

.....

• Personne désignée pour utiliser l'extincteur :

.....

• Personne désignée pour appeler les sapeurs-pompiers :

.....

• Personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs, voire du public :

.....

.....

.....

• Moyens d'alerte :



.....

.....

.....

.....

.....

Cachet de l'entreprise